

Séance du mardi 18 juin 2024
Délibération n°2024-74-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 juin à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 03 juin 2024

Objet : Accompagnement au Programme « Territoires adaptés à +4°C »

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, M. Emmanuel PRINCE, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :

Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, à M. Gilles ADELSON, Maire
Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire à Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère Municipale
M. Josué MOGE, Conseiller municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire

Étaient absents (07) :

Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Marie CAREME** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le courrier du Cerema – Candidature de Macouria au programme d'accompagnement » ci annexé ;

VU la Présentation du Programme d'accompagnement ci-annexée ;

VU le rapport n°70/2024/VM de Monsieur le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'approuver le programme "TERRITOIRES ADAPTÉS À +4°C".

ARTICLE 2 :

Le financement de ce projet se décline comme suit :

Étiquettes de lignes	Somme de nb jours	Somme de coût HT
1. Cadrage et dispositif de gouvernance	5,00	16 750,00
Entretiens de cadrage	2,00	1 150,00
Réunions de cadrage	1,00	1 150,00
Rapport d'étonnement et feuille de route	2,00	2 300,00
<i>Diagnostic sensible de la gouvernance (Fabrique des Transitions)</i>		11 000,00
2. Diagnostics de vulnérabilité	27,00	31 050,00
Projections fines changement climatique	3,00	3 450,00
impacts, chaînes d'impact et hiérarchisation	8,00	9 200,00
Organisation des ateliers	10,00	11 500,00
Identification des enjeux	6,00	6 900,00
3. Trajectoire d'adaptation	34,50	39 675,00
Cadrage de la gestion adaptative	3,00	3 450,00
Construction les trajectoires d'adaptation du territoire	6,00	6 900,00
Atelier vision du territoire	5,00	5 750,00
Formalisation des trajectoires du territoire	2,50	2 875,00
Intégration dans les documents de planification et de gestion du territoire	4,00	4 600,00
Atelier actions du territoire	6,00	6 900,00
Construction du dispositif de concertation	8,00	9 200,00
4. Dispositif de suivi-évaluation	6,00	6 900,00
Construction du dispositif	4,00	4 600,00
Proposition de pilotage du dispositif	2,00	2 300,00
Total de l'accompagnement individuel	72,50	94 375,00
Forfait animation collective		7 000,00
Total de l'intervention Cerema + Fabrique		101 375,00

Tableau des co-financements	
Montant accompagnement Cerema	83 375,00
Montant intervention Fabrique	11 000,00
Réduction adhérent (-5%)	4 718,75
Coût total du projet avec réduction (HT)	89 656,25
Participation Cerema (30% sur acc Cerema)	25 012,50
Montant dû par la collectivité	64 643,75

ARTICLE 3 :

Le coût de participation de la Ville de Macouria à ce projet s'élève à **64 643,75 € HT (soixante-quatre mille six cent quarante-trois euros et soixante-quinze centimes)** sous réserve de financement intégral au titre du Fonds Vert.

ARTICLE 4 :

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce projet.

ARTICLE 5 :

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 19 juin 2024

ANNEXE : PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Territoires adaptés au climat

Juin 2024

LE PROGRAMME +4 : CONTEXTE ET OBJECTIFS

→ **Construire une stratégie locale d'adaptation au changement climatique.**

Les objectifs poursuivis par ce programme sont les suivants :



ANTICIPER : en accompagnant la montée en compétence des collectivités dans la durée pour leur permettre d'anticiper les impacts du changement climatique à long terme.



MOBILISER : en impliquant les élus, l'ensemble de la collectivité et plus largement en mobilisant un écosystème d'acteurs, en particulier les citoyennes et citoyens et les partenaires du territoire, pour aboutir à une transformation systémique.



COOPÉRER : en incluant la collectivité comme co-auteurice du processus pour aboutir à une stratégie opérationnelle. Mais également en avançant ensemble (échanges pair-à-pair) et en misant sur le collectif pour se soutenir et progresser en matière de coopération territoriale et de conduite du changement.

CONCRÈTEMENT

La mission est donc ainsi de définir une stratégie « intégrée » qui prenne en compte les politiques sectorielles et les équipes par :

- **Le cadrage et le démarrage**
- **La réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité**
- **L'identification des grands enjeux majeurs à l'échelle du mandat, déclinés dans un plan d'action opérationnel, s'appuyant sur une trajectoire d'adaptation à l'horizon 2050 (voire 2100)**

TROIS VOLETS :

- Un **accompagnement individuel** pour aboutir à une stratégie locale d'adaptation intégrée (transversale)
- Une **animation collective** pour se former, partager et stimuler les avancées
- Une **capitalisation des méthodes et bonnes pratiques** pour massifier le changement dans les territoires « ambassadeurs »

UN VOLET INDIVIDUEL POUR ABOUTIR À UNE STRATÉGIE LOCALE D'ADAPTATION INTÉGRÉE

- Définir les vulnérabilités du territoire et poser une **stratégie d'adaptation** intégrée avec des actions prioritaires et une évolution des documents de planification (PCAET, PLUi, SCoT le cas échéant) et de contractualisation (CRTE, contrat régional...). L'objectif est de mettre en œuvre cette stratégie de manière concrète.
 - Assurer une **montée en compétence interne** de la collectivité sur l'adaptation au changement climatique (capable d'analyser ses politiques ou ses projets à travers un prisme adaptation). L'objectif est d'amener le collectif à soutenir et faire progresser la dynamique locale.
 - **Donner au territoire des outils** pour faire face aux préoccupations légitimes qui s'expriment déjà. Plus largement, l'enjeu est également démocratique et les citoyens, dans leur diversité, pourront trouver une place dans le projet de territoire, au-delà d'un seul exercice ponctuel de consultation ou de concertation
- En bref, un accompagnement au passage à l'action dont les effets perdurent après la fin de la démarche en développant une gestion adaptative au long cours de la collectivité.

UN VOLET ANIMATION COLLECTIVE, À PRÉCISER

Animation collective proposée aux territoires : « Territoires adaptés au climat de demain » pour se former, partager et stimuler les avancées :

1. **Temps communs**, notamment des conférences thématiques (sur le climat, sur les nouvelles coopérations, sur des retours d'expériences inspirants, etc.).
2. **Temps d'échanges entre territoires sur des sujets similaires** (avec des « cohortes » plus petites, d'une dizaine de territoires), permettant d'aller encore plus loin dans la résolution de problèmes : conseils, échanges pairs-à-pairs, partage de réussites ou de difficultés, définition de solutions communes, etc.

Cela s'organisera en 4 rencontres en présentiel et entre 8 et 10 webinaires en distanciel

PILOTÉ PAR QUI ?

XXX

PARTENAIRES POTENTIELS ?

AVEC QUI ?

- L'implication des **différents services de la collectivité et des élus concernés** (favorisant la transversalité)
- La mobilisation des **parties prenantes** (notamment les collectivités infra-territoriales)
- La participation des **citoyennes et des citoyens**

Accompagnement pluriel



ASPECTS FINANCIERS

- 5% aux adhérents sur le montant global puis 30% (hors Fabrique) (décision CODIR CEREMA du 15/02)
- Des aides à solliciter? Fonds vert...
- Enveloppe de temps possible (à titre indicatif) :

	Étape 1 : Démarrage	Étape 2 : Diagnostic de vulnérabilité	Étape 3 : Trajectoires d'adaptation	Étape 4 : Mise en place du pilotage des trajectoires	Suivi post- élaboration trajectoire d'adaptation	
Temps collectivité	20 jours	45 jours	50 jours	15 jours	15 jours	150 jours
Temps Cerema	10 jours	30 jours	35 jours	10 jours	5 jours	90 jours
Temps Fabrique	8 jours	2 heures	1 jour	0,5 jour	2 jours	12 jours